

APPEL À CANDIDATURE

DÉVELOPPE TON ÉPICERIE SOLIDAIRE



SUR TON CAMPUS



**FRANCE
S'ENGAGE**

Date limite de candidature :
le 15 janvier 2017



OBJECTIFS DE L'APPEL À CANDIDATURE

- Appuyer les épiceries solidaires étudiantes déjà existantes, les soutenir dans le développement du projet et leur permettre de s'insérer dans un réseau ;
- Accompagner des associations étudiantes souhaitant monter le projet AGORAé dans leur ville.

QUI PEUT POSTULER ?

Toute structure associative non-lucrative gérée par des étudiants (association dont les membres sont majoritairement étudiants) qui :

- Inscrit le développement d'une AGORAé ou l'adhésion au réseau AGORAé dans son projet associatif à moyen/long terme.
- Se reconnaît dans les valeurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) et de l'Education Populaire.
- A des ressources humaines suffisantes pour porter le projet et s'engager à participer aux formations proposées dans le cadre de l'accompagnement des lauréats entre janvier et octobre 2017.
- Adhère aux valeurs de la FAGE.
- Est implantée sur un territoire non couvert par une fédération territoriale de la FAGE et/ou par une AGORAé déjà existante.



LES CRITÈRES DE SÉLECTION

Une attention particulière sera portée à :



La description du contexte local, notamment les besoins des étudiants du territoire ainsi que la complémentarité avec les dispositifs existants. L'implication de l'Université et/ou des institutions publiques sera appréciée car cela constitue un élément clé du développement du projet.



Les motivations de l'association ainsi que la composition de son équipe bénévole.



La qualité du projet présenté et les démarches déjà effectuées pour sa réalisation (diagnostic, etc.). Pour les épiceries solidaires déjà existantes, les attentes de l'association ainsi que la cohérence du projet déjà existant avec les valeurs du projet AGORAé seront examinées avec attention.

MODALITÉS DE SOUTIEN POUR LES LAURÉATS



UN ACCOMPAGNEMENT PENDANT 9 MOIS

- 📍 Accès aux outils techniques pour monter le projet AGORAé (cahier des charges, dossier type d'accès à l'aide alimentaire, etc.) ;
- 📍 Accompagnement personnalisé par l'équipe nationale de la FAGE (déplacements en région et conseils par téléphone et par mails) ;
- 📍 4 sessions de formations dédiées aux lauréats de l'appel à projet afin d'appuyer les associations dans le montage du projet.



BÉNÉFICIER DU RÉSEAU AGORAÉ

- 📍 3 sessions par an de formation et d'échanges avec l'ensemble des bénévoles et jeunes en mission de service civique des AGORAé déjà existantes ;
- 📍 Des liens privilégiés avec les partenaires nationaux du projet et l'obtention du label « La France S'Engage » ;
- 📍 Une mise à disposition de deux jeunes en mission de service civique ;
- 📍 Une communication au niveau national : participation aux commissions nationales de suivi, page sur le site internet de la FAGE, etc.
- 📍 Une aide au démarrage de 1 000 euros.

COMMENT POSTULER ?

Télécharger le dossier de candidature sur le site de la FAGE, le compléter et l'envoyer par voie électronique avec :

- Les statuts de votre association
- La copie de sa déclaration au Journal Officiel

Les éléments devront être envoyés avant le 15 janvier 2017 à :

projet.agorae@fage.org

Si vous disposez d'éléments type de présentation de votre association (bilan financier, rapport d'activité, dossier de présentation de votre projet, etc.) ceux-ci sont les bienvenus.

La FAGE est à votre disposition pour vous appuyer dans le montage du dossier et vous renseigner sur les critères et le processus de sélection.



Les candidats devront se rendre disponibles pour l'annonce des lauréats de 22 janvier et pour une journée de présentation le 23 janvier 2017.

